

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 16 (1969)
Heft: 1

Artikel: La protection civile en Valais
Autor: Taramarcaz, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-365555>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Par Albert Taramarcaz,
chef de l'Office
de la protection civile
du canton du Valais

La protection civile en Valais

La notion la plus générale de ce qu'est la protection civile telle que nous l'avons présentée à la population valaisanne, c'est «l'organisme de secours mis en place pour parer aux risques de catastrophes ou en limiter les effets».

Et cet organisme de secours répond à une nécessité, lorsque l'on songe aux diverses sources d'agression qui nous menacent:

1. *l'eau* par suite de ruptures de barrages hydrauliques et de digues, ou lors d'inondations fluviales, de pluies diluviales, etc.,
2. *le feu* avec ses incendies de villages entièrement construits en bois, de complexes industriels et pétroliers, de forêts...
3. *les tremblements de terre*,
4. *les avalanches et glissements de terrain*,
5. *les vents violents et ouragans*,
6. *les moyens modernes de locomotion* avec en premier lieu ses catastrophes aériennes et ferroviaires,
7. *la guerre conventionnelle ou nucléaire*.

Telle l'épée de Damoclès, des catastrophes de tous genres nous menacent sans cesse; il n'est que de se souvenir de quelques cauchemars encore récents:

1946 — un violent tremblement de terre met en émoi tout le Valais, l'émondant de nombreuses maisons, renversant cheminées et toitures; depuis, chaque année nous apporte quelques nouvelles alertes.

1961 — un violent incendie se déclare dans des dépôts de l'usine CIBA S.A., à Monthey, provoquant pour plus d'un million et demi de dégâts, causant la mort de deux personnes; l'hôtel Riffelalp, au-dessus de Zermatt, est également la proie des flammes il est entièrement détruit: dommages 5 000 000 de francs.

1962 — C'est tout d'abord, le village de Produit qui est entièrement dévasté par le feu, 26 familles sont sans abri et les dégâts matériels s'élèvent à 2 800 000 francs.

Puis c'est le bois de Finges qui risque de disparaître.

Un ouragan s'abat sur le Val d'Illiez: des maisons sont emportées, de vastes hectares de forêts sont saccagés

et les dommages dépassent 3 000 000 de francs.

1963 — la digue d'un petit lac au-dessus de Grande Dixence cède: 140 000 m³ d'eau entraînent des masses de boue déferlent sur la vallée emportant partiellement le village de Pralong, détruisant routes et ponts, causant d'importants dommages à Bramois et dans la plaine du Rhône; les dégâts sont estimés à 8 000 000 de francs.

La population inconsciente et ignorante se précipite sur les lieux les plus menacés: le pire est à craindre.

1963 — c'est aussi la catastrophe aérienne de Dürrenäsch; notre canton n'est pas directement touché, mais il partage avec le reste de la Suisse le deuil des 80 personnes si tragiquement décédées et surtout celui de la commune agricole zurichoise d'Humlikon qui voit disparaître 43 de ses habitants.

1965 — le 30 août, on n'ose y croire: des milliers de mètres cubes de glace du glacier de l'Allalin s'abattent sur le chantier de Mattmark; l'avalanche atteint par endroit 30 m de hauteur, ensevelissant ingénieurs, techniciens, ouvriers: on déplore 88 morts.

1966 — L'abondance des chutes de neige isole des villages, écrase des maisons: les dommages payés par les compagnies d'assurances s'élèvent à 2 750 000 francs.

1967 — la gare de Zermatt est emportée par une avalanche; le gazomètre de la Maison Djévahirdjian S.A. à Monthey, explose: capacité 3000 m³ H, contenu 1500 m³ H.

1968 — Deux trains entrent en collision entre Sion et St-Léonard: on compte 125 blessés dont 29 grièvement atteints et on déplore 12 morts. Et tout récemment (nuit du 21 au 22 septembre) c'est une pluie centenaire qui s'abat sur le bassin du Mont-Blanc: il faut évacuer d'urgence le village de Vernayaz avant de le voir envahi par les flots alors même que d'autres communes sont menacées. Le bilan de cette dernière catastrophe n'est pas encore définitivement établi mais les dommages se chiffrent par millions.

Ces événements ont traumatisé notre population et le besoin d'avoir des

organismes de secours préparés à toute éventualité se fait vivement sentir, c'est pourquoi le Conseil d'Etat a créé une commission d'action en cas de catastrophe.

Cette commission est composée:

a) de trois représentants du Département de police et d'hygiène:

- le cdt de la police cantonale
- le chef de l'OCPC,
- le chef du Service hygiène et santé;

b) de deux représentants du Département de l'intérieur:

- le chef du Service de l'économie de guerre,
- le vétérinaire cantonal;

c) de deux représentants du Département militaire:

- le responsable des liaisons avec la troupe,
- le responsable du matériel;

d) de deux représentants du Département des travaux publics:

- le chef du Service des routes,
- le responsable des chantiers;

e) d'un représentant du Département des finances:

- le chef de la Comptabilité de l'Etat.

La police cantonale disposant des meilleurs moyens de liaison reçoit tout avis de sinistre ou de catastrophe; elle en informe aussitôt les autres services intéressés ainsi que les autorités et elle prend toutes mesures utiles pour convoquer les ambulanciers et leurs véhicules; enfin elle assure le service d'ordre.

Le chef de l'OCPC engage les moyens dont il dispose et organise l'entraide intercommunale et régionale.

Le chef du Service hygiène et santé requiert les médecins, infirmiers, et autres services de santé (croix rouge, samaritains) et assure les lits nécessaires dans les hôpitaux ainsi que le matériel sanitaire.

Le chef de l'économie de guerre assure le ravitaillement nécessaire.

Le vétérinaire cantonal assure les soins voulus au bétail et prend toutes mesures utiles pour éviter une épidémie.

Le responsable militaire des liaisons avec la troupe prend contact avec les commandants d'unité éventuellement en service et sollicite, si nécessaire, leur collaboration; cas échéant il entreprend d'autres démarches pour assurer la collaboration de la troupe.

Le responsable du matériel militaire met à disposition le matériel apte à rendre service, selon les circonstances.

Le chef du Service des routes assure les moyens de communications et de transport nécessaires.

Le responsable des chantiers possède l'inventaire des engins de chantiers existant dans le canton; il les engage selon les besoins.

Le chef de la Comptabilité assure les couvertures financières nécessaires aux interventions.

Cette Commission est actuellement sous le commandement du cdt de la police cantonale qui, étant le premier informé et disposant d'un personnel permanent et de moyens de

liaison étendus, peut prendre immédiatement les premières mesures d'intervention et assurer la liaison avec les autres responsables.

I.

Quant au chef de l'OCPC, il dispose des moyens actuels suivants:

28 OPL desservant 33 communes, dont 12 avec tous les services prévus par la LPC;

59 OPE

130 corps indépendants de sapeurs pompiers de guerre desservant 134 communes.

A. Ces dispositions font que notre canton devra disposer prochainement des effectifs suivants:

Services	Effectifs de langue française	Effectifs de langue allemande
Sapeurs-pompiers de guerre corps indépendants	2500 hommes	2300 hommes
GI + OPE	2200*	500*
Organismes de protection locaux		
EM	300	90
Alarme, observations, liaisons	200	90
Sapeurs-pompiers de guerre	1800	350
Service de sécurité	200	50
Service pionniers	500	150
Sanitaires	1000	250
Service atomique et chimique	100	50
Service aide aux sans-abri	300	120
Effectif total	9100 personnes	3950 personnes

*Pour l'instant seuls les chefs d'immeubles et le personnel des OPE sont incorporés; le solde des gardes d'immeubles nécessaires correspond à

près de 12 000 personnes et cet effectif ne pourra être assuré qu'avec la collaboration volontaire des femmes.

L'effectif que je viens de vous présenter est fonction non seulement du nombre de personnes à protéger (200 000 personnes en Valais), mais aussi des engins et du matériel à disposition et du personnel nécessaire pour en assurer l'emploi; il dépend aussi dans une certaine mesure des possibilités d'entraide intercommunale et régionale, surtout lorsque l'on songe à l'isolement de certaines communes ou de certains OPL comme Zermatt ou Verbier.

B. *Le matériel nécessaire aux EM, aux gardes d'immeubles, aux SPG, aux pionniers et aux sanitaires* est actuellement livré par l'OFPC à un rythme assez rapide pour que des effectifs assez importants puissent être équipés d'ici 1970 de telle façon qu'on puisse établir des plans de mobilisation de certains groupes ou détachements en cas de catastrophe; d'autres services (aide aux sans-abri, par exemple) recevront probablement eux aussi très rapidement l'équipement qui leur est nécessaire. Notons, en passant, que le matériel déjà livré représente une valeur de près de 3 000 000 de francs et que les livraisons futures dépasseront 500 000 francs par an.

C. Disposant du matériel nécessaire, nous devons former le personnel à son emploi et nous nous conformons pour cela au *programme d'instruction* établi par l'OCPC. Pour faciliter cependant le travail tant du canton que des communes et obtenir un rendement maximum en un temps d'instruction particulièrement court (introduction de 3 jours et rapport de 2 jours pour les personnes nouvellement incorporées, et cours de base de 12 jours au plus pour les cadres et les spécialistes), la création d'un centre d'instruction se révèle absolument nécessaire.

Un tel centre est en construction à Sierre, ville occupant une position géographique centrale par rapport au reste du canton; il occupera une surface d'environ 16 000 m².

Pour sa construction, il a été particulièrement tenu compte des besoins suivants:

a) formation théorique:

Une salle de théorie suffisante pour une centaine de personnes est aménagée ainsi que six salles de classe pour une douzaine de participants chacune.

En outre pour tenir compte du caractère bilingue de notre canton, nous souhaitons pouvoir introduire dans la salle principale une installation permettant d'y assurer la traduction simultanée.

b) formation pratique:

Devant les salles de théorie, des pistes d'exercice seront aménagées de façon à faciliter le passage, sans perte de temps aucune, de la théorie à la pratique.

Ces pistes comporteront une vingtaine d'installations permettant l'entraînement des divers services dans des conditions difficiles: passage à travers des décombres, des locaux inondés, des maisons en feu, etc., transports de blessés, premiers soins, etc.

c) formation tactique:

En dessous des salles de théorie, des locaux d'attente pour un détachement de sapeurs-pompiers de guerre et un détachement de pionniers (100 personnes en tout) sont aménagés, chacune de ces formations ayant à sa disposition son propre matériel.

Il a été tenu compte également des besoins des autres services (AOL sanit., AsA, GI, etc.).

Les participants à un cours tactique pourront donc facilement être placés dans les conditions d'attente de guerre avant de devoir intervenir sur les objectifs mis en place sur les pistes d'exercice.

d) besoins administratifs:

Un bureau pour le directeur du cours est aménagé de façon à lui permettre de suivre le déroulement des travaux aussi bien sur les pistes d'exercice que dans l'une ou l'autre salle de classe; un deuxième bureau permet au comptable de travailler d'une façon indépendante; une salle de réunion permet enfin de grouper les instructeurs; chacun y possède, en outre, son armoire et sa table de travail personnel.

e) besoins hospitaliers:

Une cuisine moderne permet d'assurer sur place la pension des participants aux cours (système self-service); les repas sont pris dans un réfectoire spacieux, les instructeurs disposant d'un petit local séparé; des dortoirs sont également installés dans les locaux d'attente et permettent d'assurer le logement de 60 hommes en temps de paix. Pour l'instant les femmes logeront en hôtel, mais des pavillons seront construits par la suite sur les coteaux de Sierre, à leur intention; les terrains nécessaires sont déjà retenus.

Ce centre sera inauguré durant le premier semestre 1969, de façon à permettre la poursuite de notre programme 1969 par la formation notamment de:

100 instructeurs (divers services)

200 chefs d'îlots

500 chefs de gardes d'immeubles

300 sapeurs-pompiers de guerre

200 pionniers

500 sanitaires

50 chefs d'OPE et remplaçants.

Ce rythme d'instruction sera légèrement accéléré par la suite pour que la protection civile de notre canton soit à même de satisfaire à ses obligations.

D. *D'autres constructions* sont naturellement, à côté de ce centre, en voie d'exécution ou tout au moins projetées; signalons, en particulier au point de vue

a) hospitalier

— un centre opératoire bien protégé en cours de construction à Viège; ce centre aura une capacité de 250 lits; il est devisé à 4 800 000 francs;

— un poste sanitaire de secours d'une capacité de 80 lits, dans le rocher de Majorie, sera inauguré cette année encore;

— des centres opératoires du type de celui de Viège seront construits jusqu'en 1980 à Brigue, Sierre, Sion, Martigny et Monthey;

b) *des postes de commandement* sont mis en place à Sion et à Monthey (ce dernier n'est pas encore achevé) et en voie de construction à Viège et à Sierre;

c) *des locaux d'attente* sont en construction à Viège, à Sierre et à Monthey; un local pour un détachement de sapeurs-pompiers de guerre est terminé à Montana-Crans;

d) *des locaux pour le matériel* sont prévus dans toutes les communes astreintes à créer un OPL; ces travaux sont déjà terminés dans l'une ou l'autre d'entre elles;

e) *des abris publics et des abris privés* se construisent également à un rythme réjouissant de sorte que d'ici 1980, les 2/3 de notre population pourra y trouver refuge.

Pour l'instant l'OCPC en collaboration avec les chefs locaux établit l'inventaire des abris existants et détermine leur degré de protection; ce travail sera terminé à fin 1969.

L'ensemble des constructions projetées en 1969/70 représentent une valeur de près de 5 000 000 de francs (centre opératoire de Viège non compris). Cette analyse de la situation actuelle de la protection civile en Valais nous a déjà fait toucher l'avenir, pourtant celui-ci peut se préciser encore avec les tâches suivantes que nous souhaitons mener à bien:

1. Prévention

Bien des catastrophes peuvent être évitées si des mesures de sécurité efficaces sont prises en temps utile; profitant des dispositions légales concernant la protection civile, nous

envisageons une *analyse poussée des industries* de façon à déceler les dangers qui peuvent s'y présenter et de prendre immédiatement les mesures de prévention nécessaire;

de même en ce qui concerne les *barrages*, nous comptons sur la collaboration des propriétaires de lacs d'accumulation pour assurer systématiquement:

- le contrôle de l'élasticité et de la résistance des barrages (on sait par exemple que le fait du barrage de Grande Dixence se déplace de 11cm lorsque le lac se remplit; un déplacement plus important présenterait un danger auquel il faudrait remédier),
- le contrôle des ancrages au sol (résistance, imperméabilité),
- le contrôle du vieillissement (différences de température en haute montagne qui provoquent des rétractions et des dilatations considérables exposant les matériaux à des cisaillements néfastes),
- le contrôle des sites (hydrologie, masses de neige qui sous forme d'avalanches risquent de tomber dans le lac, masses de terre ou de roches en équilibre instable),
- observations micro-sismiques qui permettraient la *prédétection* à un ou deux mois près de tremblements de terres possibles...

2. Information

De nombreuses expériences prouvent que la population ignore la conduite à tenir en cas de catastrophe; elle doit être instruite et éduquée dans ce domaine.

3. Réseau d'alerte

Les installations actuelles sont insuffisantes et on se doit non seulement de les compléter mais de former le personnel nécessaire pour en assurer l'emploi de façon efficace.

4. Plans de mobilisation

Tous les éléments de secours et notamment la protection civile doivent pouvoir être engagés sans délai, par échelons si nécessaire; des plans de mobilisation minutieux doivent être établis.

5. Plans d'actions

En fonction de la catastrophe éventuelle et du lieu où elle risque de se produire, des plans d'action — disons de première intervention — peuvent et doivent être arrêtés de façon à éviter toute perte de temps au début des opérations de secours.

6. Réseau de liaison

Enfin ce réseau, condition essentielle d'une bonne coordination des efforts doit être mis en place et permettre une liaison rapide dans tout le canton, indépendante du réseau TT. D'autres tâches encore nous attendent et nous ne pourrons guère les

assumer toutes sans une augmentation de l'effectif du personnel de notre Office, actuellement limité à:

- 1 chef de service
- 1 ingénieur-technicien chargé des constructions,
- 2 instructeurs permanents,
- 1 secrétaire
- 2 collaborateurs occasionnels rattachés à un service annexe de l'OCPC, l'Inspectorat cantonal du feu.

II.

Ceci revient à dire que nous aurons besoin de beaucoup de bonnes volontés, d'actes de compréhension et d'une collaboration efficace de la part des autorités, des associations et des organismes, et nous touchons ici le point 2 de l'exposé que l'on m'a prié de vous présenter:

Personnellement je vois cette collaboration sous l'angle individuel tout d'abord, puis sous l'angle de l'Office que l'on représente.

a) *Sous l'angle individuel*, il est nécessaire qu'un chef d'un Office cantonal ou communal ainsi que leurs proches collaborateurs s'assurent des soutiens:

- 1. sur le plan politique
- 2. sur le plan économique et financier
- 3. sur le plan social.

1. *Sur le plan politique*, il s'agit de s'attacher des collaborateurs ayant une réelle audience au sein des différents partis nationaux. L'essentiel est de trouver les moyens d'entrer en contact avec les personnes qui peuvent nous être utiles, soit par l'intermédiaire de tiers qui provoquent une rencontre, soit en leur proposant des discussions sur des problèmes susceptibles de les intéresser (développement d'une région, d'une commune, mesures de sécurité, collaboration financière du canton et de la Confédération, etc.).

2. *Sur le plan économique et financier*, il faut intéresser à nos problèmes les responsables de sociétés de développements, les industriels, les professionnels (médecins, ingénieurs, architectes, commerçants, etc.). Il s'agit ensuite de s'assurer leur appui non seulement moral, mais parfois aussi financier.

3. *Sur le plan social*, il faut s'assurer une collaboration étroite des responsables de toutes les œuvres à caractère social (coix-rouge, samaritains, syndicats, sociétés de jeunesse, sapeurs-pompiers, etc.). Il faut démontrer que nos œuvres visent aux mêmes résultats que les leurs et que nous souhaitons une étroite collaboration.

Il faut naturellement savoir laisser à chacun le soin éventuel de développer une idée: parfois c'est le politicien qui fera sienne une affaire que

nous avons proposée, il faut la lui laisser dans la mesure du possible... Une autre fois ce sera un industriel ou un financier qui poussera à la réalisation de telle autre œuvre; on ne peut que se féliciter de si bonnes intentions: ainsi pour le centre d'Instruction de Sierre, c'est un industriel qui met pendant 20 ans à disposition son terrain et assure une partie du financement de l'œuvre qui devient naturellement «son œuvre»; l'avenir est également assuré par l'octroi gracieux d'autre terres d'ici quelques années.

Pour le PC de Viège, certains locaux d'attente et un abri public, c'est également une Société qui entreprend les travaux et assure une partie du financement.

A Châteauneuf, un groupe d'industriels nous soutient pour la création de points d'eau.

A Sion, un projet de constructions de locaux sous la place de la Planta est à l'étude par une Société privée.

Il est évident que pour assurer une valeur aux relations ainsi constituées il faut des observateurs qui vous tiennent au courant des problèmes qui surgissent, des solutions proposées, etc. Cela ne peut s'obtenir qu'à la faveur de relations suivies entre les responsables de l'OFPC, des OCPC, des OPL et des OPE.

b) Lorsque les projets proposés ne trouvent pas une solution immédiate grâce aux relations personnelles, c'est l'Office que l'on représente qui doit intervenir et je me permets de vous conseiller de présenter alors vos projets de la façon suivante:

1. Indication des bases légales qui les justifient ou les exigent.
2. Propositions d'exécution sur la base de moyens à disposition.
3. Proposition d'un plan financier.
4. Mention des avantages d'une réalisation immédiate et des inconvénients d'un renvoi.
5. Proposition éventuelle de création d'une commission d'étude avec désignation des personnes que l'on souhaite comme membres. (Dans certains cas, il suffira de mentionner que telle ou telle personnalité appuie le projet.)

Il faut pas non plus oublier qu'il est nécessaire de préparer la présentation d'un projet en tenant ses supérieurs au courant de ses intentions.

III.

Comme appui complémentaire à toutes nos entreprises nous devons enfin faire appel à tous les moyens que la publicité met à notre disposition.

La publicité c'est l'art de porter à la connaissance du public certains faits, certains problèmes, certains projets, certaines réalisations, de façon à l'amener à partager notre point de vue sur chacun de ces objets.

Les moyens les plus divers sont à

notre disposition pour atteindre de tels résultats; citons en particulier:

1. la presse,
2. les publications de revues professionnelles,
3. les expositions et manifestations de propagande,
4. les conférences.

1. Pour nous assurer une bonne publicité par le canal de la presse, nous devons nous attacher les faveurs des rédacteurs, journalistes, reporters de la radio et de la TV de façon à faire publier ce que l'on désire voir paraître et dans la forme que l'on souhaite. Pour obtenir de bons résultats, il faut:

a) choisir l'objet des publications que l'on veut voir paraître:

- les *cours et exercices* (photographies des participants, mention des personnalités qui visitent le cours, cela dénote l'intérêt qu'elles apportent à la protection civile),
- les *interventions* (les résultats obtenus par la protection civile doivent être mis en évidence), (les catastrophes à l'étranger peuvent aussi faire l'objet d'un commentaire favorable);
- les *constructions* importantes doivent être inaugurées, c'est l'occasion de souligner leur but et les services qu'elles sont appelées à rendre;
- les *attributions* de matériel, notamment d'engins lourds doivent parfois être signalées...

b) s'assurer que tous les correspondants de presse soient informés,

c) publier soi-même un communiqué ou préparer un texte dont les journalistes pourront s'inspirer,

d) répondre clairement et de façon approfondie aux questions des journalistes,

e) faire ressortir la considération que l'on a pour leur profession en s'attachant un délégué de presse qui assurera la liaison avec tous les correspondants; ce délégué doit être proposé de préférence par l'association des journalistes.

2. La diffusion de revues professionnelles constitue un deuxième moyen important de publicité; ces revues assurent la liaison entre les personnes dévouées à la protection civile et permettent de toucher de futurs adhérents.

Nous devons ici rendre un hommage particulier à la direction de l'USPC qui a su donner à notre revue *Zivilschutz* un caractère plus attrayant en même temps qu'une conception nouvelle permet d'y faire paraître également des textes en français et en italien. Grâce à cette conception, des comparaisons sont facilitées maintenant entre les réalisations des divers cantons.

Des Associations cantonales ont droit également à des félicitations pour la publication de leurs propres bulletins d'information qui donnent des nouvelles d'une région intéressante de façon plus particulière les abonnés. Des communes enfin savent utiliser ce moyen pour toucher toute la population locale, faisant part des travaux entrepris en vue d'assurer sa sécurité.

3. L'action de ces publications peut se compléter de façon très heureuse par des expositions et des manifestations de propagande. A l'instar d'autres cantons et communes, nous avons organisé en 1966, à Sierre, une *semaine de protection civile*, adressant des invitations à plus de 3000 personnes pour les inviter à visiter l'exposition du matériel de la protection civile, à suivre diverses conférences pouvant présenter un intérêt pour elles; de nombreux films furent projetés et le public y fut invité par voie de la presse, comme aux conférences d'ailleurs. Les enfants de nombreuses écoles furent ammenés à Sierre pour visiter l'exposition, assister à la projection de films et, pendant cette semaine, la patrie et sa protection constituèrent le centre d'intérêt de leurs travaux.

Certaines manifestations économiques peuvent aussi être l'occasion de publicité, ainsi lors du comptoir de Martigny, en 1967, nous avons profité de la réunion de diverses associations professionnelles pour entretenir les participants des problèmes qui nous intéressent; en 1968, nous avons profité du stand d'un installateur d'appareils de ventilation dans les abris pour distribuer divers documents d'information sur la protection civile.

D'autres fois nous sollicitons qu'une vitrine soit mise à notre disposition pour assurer notre publicité en même temps que celle du propriétaire de la vitrine (assureurs contre l'incendie, banques, fournisseurs de la protection civile ou de l'armée, etc.).

4. Enfin au nombre des moyens de publicité les plus efficaces, il faut citer les *conférences*. C'est là un de nos moyens les plus rentables parce qu'ils assurent le dialogue et permettent aux gens de s'orienter sur certains aspects de la protection civile qui les touchent plus particulièrement.

Nous devons profiter de toutes les circonstances favorables pour donner ces conférences

- cours de protection civile,
- séances d'information à organiser dans les communes,
- cours militaires et professionnels,
- assemblées de sociétés,
- classes supérieures, etc.

Le conférencier doit naturellement, ainsi que cela vous a déjà été dit,

connaître son sujet de façon approfondie de sorte qu'il ne soit pas lié de façon stricte à la lecture fastidieuse d'un document et qu'il puisse répondre sans être emprunté au plus grand nombre de questions qui pourront lui être posées.

Pour assurer sa préparation il ne faut pas craindre, à l'instar d'un de Gaule et de nombreux conférenciers célèbres, de s'isoler dans une salle et de présenter son exposé à haute voix, avec les gestes voulus, comme s'il y avait une centaine d'auditeurs à vous écouter; on peut même s'en-

registrer et contrôler ensuite son rendement.

Vous avez bien voulu, Messieurs, suivre ce cours et je vous félicite, car vous manifestez ainsi votre désir de collaborer à cette œuvre utile et nécessaire qu'est la protection civile; il y aura naturellement encore du travail à accomplir pour que votre collaboration porte un maximum de fruits, c'est d'ailleurs là une commune loi humaine, mais ce qui importe c'est de ne pas ménager ses peines pour assurer la réalisation

d'un programme tel, par exemple, que celui que j'ai eu l'honneur de vous présenter: la réunion de nos efforts, l'emploi judicieux des moyens mis à notre disposition nous permettrons de développer notre protection civile pour en faire l'œuvre de secours dont nos autorités et nos compatriotes souhaitent la réalisation.

Je vous remercie de votre collaboration et je souhaite qu'un jour prochain nous soyons fiers de nous réunir pour annoncer: «Mission accomplie!»

Zivilschutzinstruktion für Landwehr- und Landsturmeinheiten

Es ist psychologisch von grösster Bedeutung, dass die Wehrmänner, die mit 50 Jahren aus der militärischen Wehrpflicht entlassen und dann in ihren Gemeinden schutzdienstpflichtig werden, rechtzeitig auf ihre Aufgabe im Zivilschutz vorbereitet werden. Diesem in letzter Zeit vielgeäusserten Wunsch trägt der Kommandant der Feld-

division 3, Oberstdivisionär Theophil Mosimann, in seinen Weisungen für die Ausbildungsarbeit des Jahres 1969 Rechnung. Er hat verfügt, dass die Landwehr- und Landsturmeinheiten, die dieses Jahr in seiner Heereseinheit den Ergänzungskurs bestehen, grundlegend in den Zivilschutz eingeführt werden sollen. Die Wehrmänner dieser Einheiten sollen

an einem Vormittag während dreier Stunden von Fachleuten in die Bedeutung, den Aufbau und die Organisation des Zivilschutzes eingeführt werden, um auch etwas über ihre kommenden Aufgaben in diesem wichtigen Teil unserer umfassenden Landesverteidigung zu erfahren.

Tabelle der Erreger, die für eine biologische Kriegsführung in Frage kommen

Krankheit	Erreger	Virulenz	Wirkungen	Uebertragung	Bemerkungen
Gelbfieber	Gelbfieber-Virus	hochvirulent, ein Moskitostich genügt	sehr hohes Fieber und Kräftezerfall; 15—75 % der Fälle tödlich	durch Einatmen; durch Moskitostich	suptropische Krankheit Eventuelle Mutanten des Erregers für gemässigtes Klima
Q-Fieber (Queenslandfieber, Balkangrippe)	Rickettsia burneti	hochvirulent, eine Rickettsie eingeatmet, kann auslösend sein	8 Tage währendes Fieber und Abgeschlagenheit; 1 % der Fälle tödlich	durch Einatmen; durch Nahrungsaufnahme; durch Moskitostich	sehr hohe Virulenz
Fleckfieber (Flecktyphus)	Rickettsia prowazekii	hochvirulent	Schüttelfrost, starke Kopf- und Gliederschmerzen; häufig tödlich	durch Läuse; durch Einatmen? durch Nahrungsaufnahme	als B-Waffe unwahrscheinlich, weil Haltbarkeit der Rickettsien gering
Kokzidioididmykose	Coccidioides immitis	1350 Sporen sind auslösend	leichtes bis hohes Fieber; selten tödlich	durch Einatmen	lange haltbar; geeignet, falls Angreifer Impfserum besäße
Botulismus	Gift des Bakteriums Clostridium botulinum	tödliche Dosis 0,12 Mikrogramm?	schwere Vergiftung; 60—70 % der Fälle tödlich	durch Einatmen; durch Nahrungsaufnahme	wirkt rascher als irgendein anderes im B-Krieg denkbare Mittel

Aus «Kosmos», Stuttgart